

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



14 OCT. 2024
Greffé

N° d'entreprise : 0690 896 059

Nom

(en entier) : **RELIABLE DYNAMIC TECHNOLOGY**

(en abrégé) :

Forme légale : **srl**

Adresse complète du siège : **Avenue Leonard de Vinci, 17 - 1300 Wavre**

Objet de l'acte : REVOCATION SRL GAMP - PROCURATION

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 7 octobre s'est tenue au siège social à 1300 Wavre, Avenue Léonard de Vinci 17, l'assemblée extraordinaire des associés de la société RELIABLE DYNAMIC TECHNOLOGY.

La séance est ouverte à 8h45 sous la présidence de Monsieur Yann Gaultier

Sont présents ou représentés les associés mentionnés à la liste des présences qui demeurera ci-annexée après avoir été contresignée par les membres du bureau.

ORDRE DU JOUR

1. La révocation de la srl GAMP, représentée par Monsieur Yann Gaultier de son mandat d'administrateur de srl Redytec.
2. Procuration
3. Divers

Première résolution

L'assemblée général décide de révoquer de son mandat d'administrateur, avec effet à la date de la présente assemblée, la SRL GAMP représentée par Monsieur Yann Gaultier en sa qualité de représentant permanent.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale confère au conseil d'administration tout pouvoir aux fins d'exécution et de publications des résolutions qui précèdent.

Deuxième résolution

Tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, sont conférés à la société Excellium Solution représentée par Monsieur Xavier van Aerssen, dont les bureaux sont établis à 1180 Uccle, Avenue de Floréal 156, afin d'assurer la publication des décisions aux annexes du Moniteur Belge et d'assurer la modification de l'inscription de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises

Troisième résolution

Le président demande s'il y a des questions ou des commentaires sur les points à l'ordre du jour ou sur des points qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il n'y en pas.

La réunion se termine à 8h55, après lecture et approbation du présent procès-verbal

Mandataire

van Aerssen Xavier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).